



---

Présidence : Kazakhstan

## 666ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mardi 6 décembre 2011 (Vilnius)

Ouverture : 16 h 40

Clôture : 16 h 45

2. Président : Ambassadeur K. Abdrakhmanov

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

Aucune déclaration

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA TRANSMISSION AU CONSEIL  
MINISTÉRIEL D'UN PROJET DE DÉCISION DU  
CONSEIL MINISTÉRIEL

Président

**Décision** : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la  
Décision No 15/11 (FSC.DEC/15/11) sur la transmission au Conseil  
ministériel d'un projet de décision du Conseil ministériel ; le texte de cette  
décision est joint au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : CONTRIBUTION DU FCS AU PROJET DE  
DÉCLARATION POLITIQUE DE LA  
DIX-HUITIÈME RÉUNION DU CONSEIL  
MINISTÉRIEL

Le Président a fait savoir qu'il avait été convenu de transmettre au Ministre  
lituanien des affaires étrangères, Président de la dix-huitième Réunion du  
Conseil ministériel de l'OSCE, le paragraphe du FCS à inclure dans le projet  
de déclaration de la Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE de Vilnius  
(FSC.DEL/169/11/Rev.4).

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

À annoncer



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.DEC/15/11  
6 December 2011

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**666ème séance plénière**

FSC Journal No. 672, point 2 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 15/11**  
**TRANSMISSION AU CONSEIL MINISTÉRIEL D'UN PROJET DE**  
**DÉCISION DU CONSEIL MINISTÉRIEL**

Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS),

Décide de prier son Président de transmettre au Président du Conseil ministériel le document suivant :

- Projet de décision sur le rôle approprié de l'OSCE dans la facilitation de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies ;

Recommande au Conseil ministériel d'adopter le document susmentionné.